



« Au RSA, on est plus contrôlé que les grandes entreprises »

Précarité La CGT du Finistère porte plainte pour « harcèlement moral institutionnel » contre le président du département. Depuis 2021, ce dernier renforce les sanctions des allocataires du minimum social au nom du retour à l'emploi, quitte à accentuer l'exclusion des plus fragiles.

Finistère, correspondance particulière.

Sandra (1) a perçu le revenu de solidarité active (RSA) presque vingt ans. Désormais, cette mère quadragénaire de deux enfants n'a qu'une crainte... revenir au RSA. Jamais auparavant cette menuisère bretonne en autoentreprise n'avait connu l'enfer de ces trois dernières années « kafkaïennes »...

« Ça s'est durci quand j'ai déclaré ma grossesse. » En février 2023, la caisse d'allocations familiales (CAF) de Morlaix convoque la femme enceinte pour une vérification de sa situation : conforme. Las, deux mois plus tard, on lui demande de rembourser un trop-perçu de 4 700 euros et de payer une amende : des entrées d'argent, liées à la vente de matériel de menuiserie pour financer une formation en ostéopathie, n'ont pas été déclarées. Ces « anomalies » font d'elle une « fraudeuse ».

Sandra n'est pas au bout de ses « mauvaises surprises ». En janvier 2024, elle reçoit un nouveau courrier de contrôle, cette fois signé du département. La raison est plutôt originale. Sandra est coupable de

n'avoir pas demandé l'allocation de soutien familial (ASF), destinée aux mères sans pension alimentaire. « En gros, c'est pour mon bien qu'ils me contrôlent ! » ironise l'intéressée. Par ailleurs, le département lui reproche de ne pas avoir déclaré ses indemnités journalières liées à son congé maternité, une omission faite pourtant... sur les conseils de son assistante sociale. Sandra écope finalement d'un mois de suspension de ses 735 euros de RSA. Trois contrôles plus tard, le montant global de ce qu'elle doit rembourser au département atteint 6 000 euros. Elle mettra plus d'un an à s'acquitter de sa dette. « C'est ubuesque, on ne sait jamais quels sont nos droits ou nos devoirs. »

Des histoires comme celle de Sandra, la CGT Finistère en a recueillies une trentaine pour constituer la plainte qu'elle vient de déposer devant le tribunal de Brest. Le syndicat attaque le président divers droite du département Maël de Calan et son directeur de l'emploi pour « harcèlement moral institutionnel » des allocataires. « On a reçu plusieurs témoignages poignants et on s'est aperçu que c'était l'horreur, -

relate Ludovic Morin, secrétaire de l'union départementale. Ils poussent à bout les allocataires. On veut que ça s'arrête ! »

La citation à comparaître, consultée par l'Humanité, vise une « politique systématique » fondée sur « la répétition structurée de pratiques administratives ayant pour effet une dégradation des conditions de vie » des concernés. L'audience doit se tenir le vendredi 30 mars. Dans un communiqué, le conseil départemental s'insurge contre une « nouvelle étape inacceptable dans la brutalisation de la vie politique » et dénonce le « détournement du droit ». Il demandera donc la condamnation du syndicat « pour procédure abusive ».

Territoire pilote de l'expérimentation de la loi plein emploi conditionnant le versement du RSA à quinze heures d'activité, le Finistère affiche fièrement ses objectifs de 1 000 bénéficiaires du minimum social en moins chaque année. En décembre 2025, devant un parterre de chefs d'entreprise réunis chez Armor-Lux, Maël de Calan se félicitait de la baisse de 18 000 allocataires en 2021 à 13 500 actuellement, économisant 16

% dans le budget dédié. Ces personnes ont-elles (re)trouvé un emploi ou ont-elles été radiées ? » questionnait l'an dernier l'assemblée RSA-France Travail Brest », soutenue par la CGT. Le président du département a confirmé que près de 1 200 allocataires avaient été radiés à la suite de 3 015 contrôles. D'après l'opposition, le taux de radiation départemental serait 20 fois plus élevé que celui de la Cnaf. « Ils ont inventé le service public de l'exclusion », fustige Ludovic Morin.

Pour maintenir ses résultats encourageants », le Finistère s'appuie sur la dizaine de ses « coachs » en insertion et 2 700 nouvelles places d'accompagnement. Pendant un an, Sandra a dû intégrer ce « coaching » mensuel à son agenda déjà bien rempli par sa formation, ses chantiers et les maladies à répétition de sa fille. « J'avais mille autres choses à faire que perdre une demi-journée pour un rendez-vous où je me fais mettre la pression par une personne qui ne connaît rien à mon métier. »

Sa « coach » ne la lâche pas, lui intimant de démarcher les architectes du coin. Le ton est hostile », « très méprisant » envers « ceux qui n'ont pas un "vrai travail" », se souvient Sandra. « Ça donnait des envies de violence », souffle-t-elle. Jusqu'au jour où un ami, élu local, l'accompagne et « déstabilise » sa conseillère. « Montrer que tu connais tes droits te sort du rapport d'humiliation. » Aujourd'hui, la menuisière gagne mieux sa vie mais reste vigilante. « Je suis sûrement sur liste rouge. Si je

reviens au RSA, ils vont me tomber dessus. »

Le taux de non-recours avoisinerait les 40 %

Sujettes aux revenus fluctuants, les mères isolées en auto-entreprise attireraient l'attention de l'institution. Agathe a découvert son « score de suspicion » auprès de la CAF : 0,7 sur 1. « C'est plutôt haut, mais je ne sais pas comment l'interpréter », s'interroge cette maman solo. Contrôlée deux fois en deux ans de RSA, la voilà « super vénére » d'apprendre, après des mois d'attente, qu'elle devra rembourser ses allocs si elle ne se justifie pas... d'un virement fait à elle-même. Auprès de Libération, Maël de Calan a reconnu qu'il contrôlait « ceux qui ne répondent plus à nos courriers, ceux qui présentent des anomalies avec des modèles algorithmiques développés par la CAF ». Et ceux jugés « les plus employables par les coachs ». Comme ceux du monde agricole, bien représentés dans le dossier de la CGT.

Installés en maraîchage en 2022 dans le Finistère Nord, Armand et Marie redoutent de devoir rembourser quatre ans de leur RSA couple. Le département n'apprécie guère que l'aide sociale vienne pallier les aléas de leur activité encore en développement. En mai 2025, les maraîchers en herbe sont alors sommés de fournir leurs relevés bancaires personnels sur cinq mois. Y compris le livret A de leur enfant de 2 ans. La tante d'Armand a dû attester par écrit, avec copie de

carte d'identité, avoir fait un don au bébé. « Faut être capable de justifier n'importe quelle somme sur votre compte. Même les versements de l'application Tricount suite à un week-end entre amis. » En septembre, les concubins doivent cette fois transmettre tous les registres de leur compatibilité professionnelle sur un an et demi. Une procédure aux allures de contrôle fiscal, réservée aux impôts. « Si on ne s'y plie pas, on est radié », acceptent ces ex-ingénieurs qui se considèrent « privilégiés », comparé à leurs compères de galère.

Peu apeuré par l'administratif, le couple consacre ses soirées à constituer un épais dossier de 200 pages envoyé par La Poste. Un témoignage reçu par la CGT fait état de 600 photocopies envoyées. « C'est dingue ! J'ai un taf à côté, rappelle accessoirement Armand, censé cultiver des légumes. On est plus contrôlé pour 500 balles que les entreprises qui touchent plus de 200 milliards d'aides par an sans contrepartie. »

Le département défend, lui, ses « contrôles légitimes » non excessifs, aux documents en « nombre limité » et aux délais de réponse suffisants. La preuve : il n'a perdu aucun des 25 recours contre lui. Pourtant, la « lourdeur administrative » conduit de nombreux agriculteurs, « dans leur droit, à renoncer au RSA », dénonce la Confédération paysanne. Le taux de non-recours avoisinerait les 40 % dans le Finistère. Privés de cette ressource, beaucoup décrochent, tous « mangent moins bien »... « Com-

ment imaginer qu'il n'y aura pas de drames ? » s'inquiète le secrétaire de la CGT locale, relatant la dépression, le stress et l'angoisse consignés dans la plainte de son syndicat.

À force d'être suspectée de fraude, Agathe a quitté le RSA pour un boulot payé au smic à

quarante minutes de voiture. À ce titre, elle bénéficie d'un « coup de pouce » du département, cumulable deux mois avec un métier en tension. À cause de cette politique, elle a surtout abandonné son rêve de boulangerie pour lequel elle s'était formée. Amère, elle lâche : « C'est leur but, qu'on

aille bosser sur des métiers pénibles en fermant notre gueule. » D'une précarité à l'autre. ■

(1) Le prénom a été modifié.

par Ludovic Simbille



SOCIAL

NEWS : LIBERATION.FR

Ludovic Morin, de la CGT du Finistère : «On espère que les initiateurs d'un système d'exclusion puissent être condamnés»



Ludovic Morin, le secrétaire général de la CGT Finistère, le 26 mai 2025 à Brest.

C'est en recueillant des alertes toujours plus nombreuses sur la manière dont le département conduisait les contrôles des allocataires du RSA que l'union départementale de la CGT du Finistère a décidé d'agir. Ludovic Morin, son secrétaire général, a choisi, avec six plaignants, d'adresser une citation directe à comparaître au président du conseil départemental, Maël de Calan, et au directeur emploi, insertion et logement de ce conseil, Romain Chantelot, afin que cesse *«le plus rapidement possible»* ce qu'il appelle *«ce service public de l'exclusion»*, qui *«distribue la souffrance»*.

Qu'espérez-vous de cette procédure judiciaire ?

D'abord et avant tout, que les initiateurs de ce système qui exclut et distribue la souffrance puissent être condamnés : Maël de Calan, le président du conseil départemental, et Romain Chantelot, qui signe les documents. Il est insupportable de constater que M. de Calan puisse être fier du service public de l'exclusion qu'il vient d'inventer. Ensuite, si on devait ne pas gagner ce combat qui démarre, ce que je n'espère pas, nous souhaitons que cette action permette de calmer l'ardeur de cette cellule de contrôle et cette distribution de souffrance.

Pourquoi avoir choisi une citation directe sans porter plainte au préalable ?

Pour la possibilité d'agir vite afin de stopper ce système le plus rapidement possible. La citation directe permet que dans un délai de sept à huit mois on puisse avoir un jugement. Si on avait déposé plainte, cela aurait pris plusieurs années.

Quel rôle joue la CGT dans cette action juridique ?

On a fait jouer notre réseau et on a travaillé rapidement avec la Confédération paysanne, Solidaires paysans, le collectif Précaires privés d'emploi... Tout ça nous a permis d'avoir les moyens financiers et humains pour préparer les dossiers avec les allocataires. Le nombre de témoignages aurait dû être encore plus important, mais il y avait beaucoup de peur chez les témoins, certains ont refusé de faire partie de cette action par peur d'être davantage traqués. La CGT attaque d'abord un système, et permet la prise en charge des frais de justice de l'accompagnement de ses témoins.

Ce serait une première si vous gagniez...

Ce serait une excellente nouvelle ! Placer le pouvoir dans les mains d'un seul homme ou d'une seule femme, ce n'est pas possible, surtout pour distribuer les coups puis s'en targuer publiquement comme il le fait. On a, à la CGT, des positions claires sur les valeurs. Ici, celle qui est écorchée, c'est la solidarité. On est obligés d'observer que l'institution publique, le conseil départemental, ne fait pas son travail et au-delà de ne pas faire son travail, distribue la douleur. Nous avons donc une obligation d'intervenir, d'autant que nous avons les moyens de répondre dans ce combat du pot de fer contre le pot de terre.

par Anne-Sophie Lechevallier et Margo Magny

